



Double litige avec norauto et la maaf

Par **cheranti**, le **23/11/2008** à **19:06**

Bonjour,
Heureuse de tomber sur ce site ...Pour vous mettre dans la situation je vous explique le cas, mi-septembre, j'ai fais effectuer une vidange ainsi qu'une révision chez NORAUTO (225euros) sur mon Scenic II, deux jours après, sur l'autoroute nous entendons des bruits suspects du moteur, nous contactons un ami qui nous conseille de nous arrêter (suspicion de bielles) et de nous faire remorquer par l'intermédiaire de l'assurance, le véhicule est remorqué dans un garage RENAULT (à Arles alors que nous habitons Montpellier). Nous précisons à notre assurance qu'une vidange vient d'être effectué, celle-ci a donc entamé une procédure auprès de NORAUTO. Vient une expertise, 1er avis niveau d'huile inférieur au minimum, vient la contre expertise : 2eme avis trop plein d'huile et lors de cette contre expertise notre expert casse la jauge du niveau d'huile. Entre temps, le véhicule garé sur le garage de RENAULT est inondé...rnpas par inondation classique avec monté des eaux mais lors des récentes pluies, l'eau ne s'est pas écoulé normalement : notre expert nous a expliqué que c'est un problème du à ce modèle et que le système d'évacuation des eaux s'est bouché par l'accumulation de poussière et l'eau s'est infiltré dans le véhicule : seulement le système électronique passant en dessous tout est foutu.
Notre assurance ne veut donc pas le prendre en charge (comme normalement stipulé dans notre contrat nous somme assuré au max et le dégât des eaux en fait partie) elle dit que c'est à nous d'entretenir ce système mais l'expert m'a aussi précisé que personne ne fait ce type d'entretien car normalement le système d'évacuation doit se nettoyer seul.
Aujourd'hui nous avons une épave, moteur mort, NORAUTO fait trainer car la facture s'élève à 9000€, et la MAAF ne veut pas prendre en charge le second sinistre: nous avons contacté un avocat pendant une semaine gratuite à Montpellier, elle nous indiquait que s'il n'est pas précisé dans notre carnet d'entretien que nous devons entretenir le système d'évacuation ni dans notre contrat d'assurance c'est à la MAAF de le prendre en charge.
Nous avons envoyé un fax à la MAAF pas de nouvelles, ni sur le litige NORAUTO, nous ne pouvons avoir personne au téléphone, que pouvons nous faire? Pas de voiture depuis, nous travaillons et avons les enfants scolarisés à l'autre bout de la ville,

nous aimerions vraiment savoir au vue de la loi quels sont les obligations et droits de chacun,
d'avance merci à tous.